



Responsabilité d'une grande surface

Par **nicopitt**, le **15/07/2011** à **12:12**

Bonjour, j'ai acheté une piscine Intex en grande surface ; elle présente un défaut de fabrication (fuite à une couture).
Je ramène la piscine, et le service après-vente de la grande surface m'indique qu'elle va être envoyée au constructeur, qui devrait remplacer la bâche.
Suite à quoi elle sera renvoyée au magasin où je devrai venir la récupérer. Temps estimé de toutes ces opérations : 3 semaines !
Mes vacances ne sont pas aussi longues !
Quelle est la responsabilité de la grande surface (revendeur) ? Puis je exiger qu'elle me soit échangée dans un délais (beaucoup) plus raisonnable ?
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **15/07/2011** à **17:47**

non. Vous ne pouvez exiger que le remboursement au titre de la garantie contre les vices cachés.

Par **nicopitt**, le **15/07/2011** à **18:33**

Merci ; si je comprends bien (et après m'être rapidement documenté sur cette garantie), cela voudrait dire qu'en lieu et place de la réparation de ce bien (en l'occurrence, changement du liner de la piscine), je peux exiger le remboursement cette dernière - bien sûr, contre restitution de celle ci - ?

Par **mimi493**, le **15/07/2011** à **18:40**

oui